

L'ADAC, toujours plus proche des élus

L'Association Départementale d'Aide aux Collectivités a, en l'espace de 12 ans, séduit la quasi-totalité des communes du département, et l'ensemble des communautés de communes. Parce qu'elle est essentielle.

Le hasard n'existe pas... Quand une structure, un commerce, une entreprise se développe, c'est qu'elle a trouvé sa place et comblé un besoin. Alors que dire de l'ADAC, créée en 2012 par la volonté du Département pour apporter une aide juridique et à la maîtrise d'ouvrage aux maires des petites communes, qui ne comptait alors quelques collaborateurs et réunissait 151 communes ? C'est que le besoin était réel et que les réponses apportées par l'ADAC sont pertinentes, puisque la structure rassemble aujourd'hui l'ensemble (9) des collectivités de communes et 424 communes sur les 469 que compte notre territoire. Les dernières adhérentes sont Arrodets, Cizos, la CC du Plateau de Lanne-mezan, Gez-Ez-Angles, Saint-Lary Soulan, Thuy, Ségalas Ibos et Lourdes. « C'est une vraie satisfaction », a commenté Michel Pé-



Le conseil d'administration peut être satisfait de l'activité de l'ADAC. /NR, Christian Vignes

lieu, président de conseil d'administration, « et je suis très heureux d'accueillir ces nouvelles communes, c'est la preuve que l'ADAC est utile, et surtout que le service rendu est excellent. » Une équipe agile et efficace Du miel pour l'équipe, dirigée par Laure Michaut, qui ne chôme pas, avec une activité croissante. « On a noué une véritable relation de confiance avec les collectivités, c'est du relationnel quotidien ». Ainsi, l'ADAC gère 338 dossiers en maîtrise d'ouvrage, dont 198 ont été ouverts en 2023, que ce soit en matière de bâtiments et équipements publics, de voirie,

de réseaux. Malgré l'afflux, le nombre de dossiers reportés est en constante diminution, preuve que ça avance. Mais c'est surtout l'activité du pôle juridique qui a explosé ces dernières années : 636 saisines en 2021, 754 en 2022, 889 en 2023. « C'est une hausse de 20 % par an et la tendance se confirme cette année ». Là aussi, le nombre de reports de dossiers a diminué de moitié. En résumé, l'ADAC est un accélérateur de procédures, que ce soit en matière de projets ou dans le domaine juridique. Ce qui, d'un côté, génère de l'investissement, et de l'autre, enlève quelques maux de tête aux

élus. Des élus dont l'ADAC est très proche, via une lettre d'information régulière, et surtout des séances d'infos thématiques. L'an dernier, les thèmes des cimetières, des bases de la commande publique, de la gestion des chemins ruraux et même la question des violences envers les élus ont été abordés. Et puis, ultime preuve que les élus apprécient l'ADAC, ils étaient très nombreux lors de l'assemblée générale, et ils sont restés volontiers au moment de convivialité qui a suivi, pour discuter entre eux, et échanger avec les agents. Il n'y a pas de hasard... Christian Vignes

ELECTIONS LÉGISLATIVES

Il est toujours temps de faire sa demande de procuration



En France, 2,7 millions de procurations ont été édités pour le premier tour des législatives. / DDM - B.A.

Ce dimanche 7 juillet, les Français sont une nouvelle fois appelés aux urnes pour le second tour des élections législatives suite à la dissolution de l'Assemblée nationale par Emmanuel Macron au lendemain des élections européennes remportées par le Rassemblement National. Lors du premier tour, les Français ont répondu présent en nombre avec un taux de participation de 66,71 % selon les chiffres du ministère de l'Intérieur. Soit le total le plus élevé pour des législatives depuis 1997. Une participation qui s'est notam-

ment ressentie sur les procurations avec 2,7 millions de personnes qui ont demandé une procuration pour un proche. Ce dimanche, alors qu'il y a des vacances estivales et que le scrutin est reporté, les « juilletistes », c'est-à-dire ceux qui, traditionnellement, devraient profiter de leurs vacances, devraient nouvelle fois faire appel à leur proche pour voter lors de ce second tour des législatives. Des procurations qu'il est toujours possible de demander jusqu'au samedi 6 juillet, bien qu'il soit vivement conseillé de le faire rapidement. Pour ce faire, trois possibilités s'offrent à vous : Bastien Loubet